

2023/11

DÉPARTEMENT DE L'YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE BUSSY en OTHE

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération	Qui ont pris part au vote
13	13	9	9

Convocation
10/03/2023
Date d'affichage
10/03/2023

Séance du 17 mars

L'an deux mil vingt-trois, le 17 mars

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Catherine DECUYPER, Maire.

Les membres du Conseil Municipal présents : H. CAPPELLAZZI – S. GREMY – B. DOMINIQUE-WEBER DA CONCECAO – W. COLAS – E. TRESCARTES – C. GREGOIRE – F. EUSTACHE – C. GUILLAUME

Absent excusé : P. BARDEL

Absent : C. BLARDAT-KATOUI – P. LAMY-BOYET – A. DEGUY

Secrétaire : S. GREMY

MODIFICATION DE L'ENVELOPPE DES INDEMNITES D'ADJOINTS AU MAIRE

Vu le courrier de Mr le sous-préfet de Sens acceptant la démission de Mme LAMY-BOYET Pascale en qualité d'adjointe au Maire (conserve son mandat de conseillère municipale),

Considérant qu'il est nécessaire de revoir l'enveloppe des indemnités des trois adjoints au Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de voter l'enveloppe des indemnités des trois adjoints au Maire comme suit :

- De 500 à 999 habitants : 10.70 % de l'IB 1070 = 430.73 € bruts par mois
430.73 € x 3 adjoints = 15506.28 € bruts annuels.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

La Secrétaire de séance
Stéphanie GREMY




Le Maire
Catherine DECUYPER